Dans certaines provinces, les personnes ayant un indice de masse corporelle (IMC) ≥ 40 ont un accès prioritaire à la deuxième phase de vaccination à compter d'avril.[1]

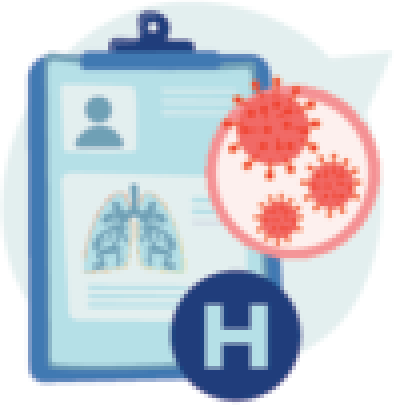

L'Organisation mondiale de la santé a établi que les personnes obèses ont un risque accru de symptômes sévères s'ils contractent la COVID-19.[2] L'obésité peut multiplier par trois le risque d'hospitalisation, augmente le risque de décès et aggrave les symptômes de la COVID-19.[3]

On estime que plus de huit millions de Canadiens pourraient souffrir d'obésité et seraient à risque de développer une forme sévère de la COVID-19.

On parle d'obésité lorsqu'une personne présente un excès de masse adipeuse ou une masse adipeuse au-delà de la normale et que cela a des effets négatifs sur sa santé. L'IMC n'est qu'un élément de l'obésité parmi d'autres.

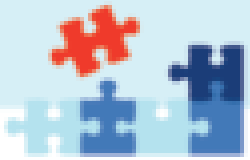

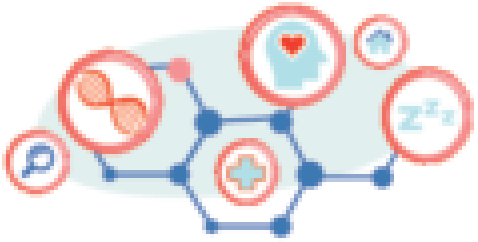

L'obésité est une maladie chronique que l'on peut traiter et qui est causée par plusieurs facteurs dont l'environnement, la génétique, la santé émotionnelle, le manque de sommeil et d'autres.[5] Un traitement efficace ne consiste pas uniquement à manger moins et faire de l'exercice. Tout comme le diabète et les maladies cardiaques, l'obésité nécessite des soins et un traitement appropriés.

On traite l'obésité non pas en ciblant la perte de poids, mais l'amélioration de la santé. Le fait d'accorder la priorité aux personnes souffrant d'obésité constitue un pas dans la bonne direction et un outil efficace dans la stratégie de vaccination contre la COVID-19.

Nous invitons les personnes souffrant d'obésité à consulter leur professionnel de la santé attitré pour avoir plus d'information.